

**Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française
remplaçant un membre du Conseil supérieur de
l'Audiovisuel de la Communauté française**

A.E. 06-12-1991

M.B. 26-03-1992

L'Exécutif de la Communauté française,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles;
Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances
idéologiques et philosophiques;
Vu le décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel;
Vu l'arrêté de l'Exécutif du 13 juin 1988 instituant le Conseil supérieur
de l'Audiovisuel de la Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Alain Binet est nommé membre du Conseil supérieur
de l'Audiovisuel, en remplacement de M. Basile Risopoulos, démissionnaire.

Ce membre achève le mandat de son prédécesseur.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication
au Moniteur belge.

Bruxelles, le 6 décembre 1991.

Pour l'Exécutif de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

V. FEAUX